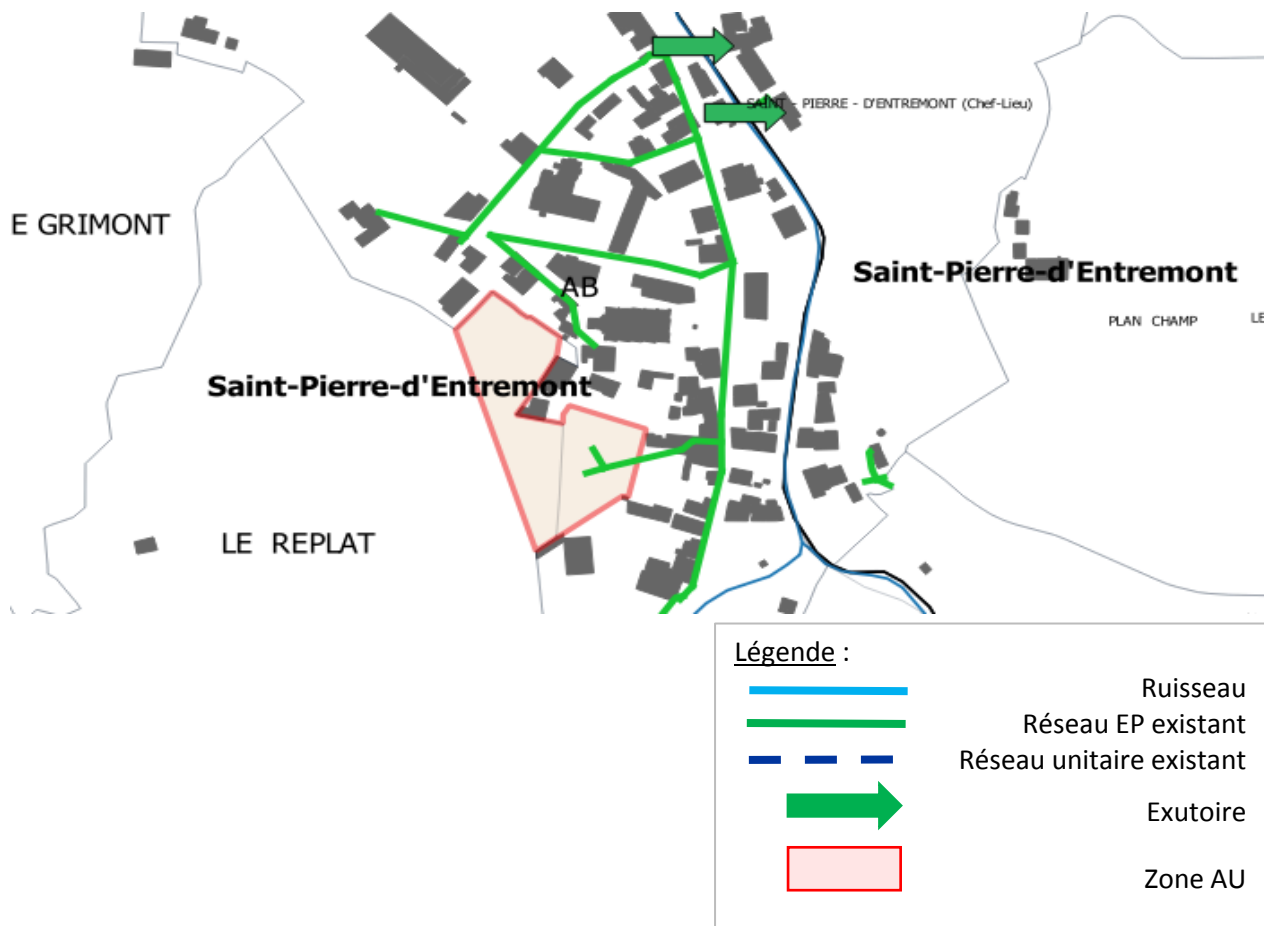


SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT - Hameau LE REPLAT

Etat général

I. Situation



II. Descriptif de la zone

Type de zone au PLU	AU
Destination	Habitat
Surface (ha)	0,616
Occupation actuel	Prés

III. Contraintes sur site

Aucune zone humide n'est présente sur cette zone.

La carte d'aléas classe une partie de la zone AU en risque de glissement de terrain.

SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT - Hameau LE REPLAT

Etude capacitaire

I. Bassin versant - Situation avant aménagement

Caractéristiques				
Surface (ha)	0,616			
Pente (%)	3,20%			
Longueur hydraulique (ml)	125			
Coefficient de ruissellement	0,1			
Taux d'imperméabilisation (%)	0%			
Station Météo	Grenoble-Saint-Geoirs (38)			
Période de retour	Mensuel	Annuel	Q10	Q20
Débit de fuite (m³/s)	0,0021	0,005	0,009	0,01
Débit de fuite (L/s/ha)	3,41	8,12	14,61	16,23

II. Bassin versant - Situation après aménagement

Caractéristiques				
Surface (ha)	0,616			
Pente (%)	3,20%			
Longueur hydraulique (ml)	125			
Coefficient de ruissellement	0,35			
Taux d'imperméabilisation (%)	-			
Station Météo	Grenoble-Saint-Geoirs (38)			
Période de retour	Mensuel	Annuel	Q10	Q20
Débit de fuite (m³/s)	0,008	0,019	0,031	0,036
Débit de fuite (L/s/ha)	12,18	30,84	50,32	58,44

III. Exutoire identifié

Caractéristiques	
Cours d'eau	Le Guiers Vif
Débit	-
Pérennité	Oui

IV. Récapitulatif

Période de retour	Mensuel	Annuel	Q10	Q20
Surdébit engendré par aménagement (l/s/ha)	8,77	22,73	35,71	42,21
Débit spécifique retenu (Q 10) (l/s/ha)	14,61			

SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT - Hameau LE REPLAT**Etude capacitaire****V. Etat réseau EP existant**

Caractéristiques	
Matériau	Béton
Diamètre	200 mm
Pente estimée	5,0%
Capacité collecteur EP (*)	56 l/s
Débit acceptable	-

(*) débit calculé à l'aide de la formule Manning-Strickler
à un taux de remplissage de 80%

La sollicitation actuelle du collecteur EP en DN 200 n'est pas connue.

Le débit de fuite décennal avant aménagement (9 l/s) est inférieur à la capacité de ce collecteur.

Une vérification des quantités d'EP, rejetées à l'amont et à l'aval du point de raccordement de la zone AU, est nécessaire pour conclure.

V. Préconisations gestion du pluvial suite à aménagement

Etant donné que la zone AU se situe en partie sur une zone à risques (glissement de terrain), le mode de rejet par infiltration est à proscrire sur la zone concernée par l'aléa.

Par ailleurs, l'infiltration des eaux pluviales est à privilégier sur le reste de la zone sous réserve de la place suffisante et d'une étude d'aptitude des sols à l'infiltration.

cf. Notice Eaux Pluviales - Schéma Intercommunal